

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**Comptoir National Tunisien « CNT »**  
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Raouf GHORBEL.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2024***(Exprimé en dinars)*

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	451 801,230	350 574,696
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-331 324,517	-258 163,649
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>120 476,713</u></b>	<b><u>92 411,047</u></b>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	56 212 612,554	55 521 541,283
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-8 761 999,903	-7 507 123,236
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>47 450 612,651</u></b>	<b><u>48 014 418,047</u></b>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	6 384 163,810	6 384 163,810
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>6 377 463,810</u></b>	<b><u>6 377 463,810</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b><u>53 948 553,174</u></b>	<b><u>54 484 292,904</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>53 948 553,174</u></b>	<b><u>54 484 292,904</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<u>4</u>	26 590 918,578	25 724 873,480
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>26 590 918,578</u></b>	<b><u>25 724 873,480</u></b>
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	4 440 197,895	4 355 027,752
Prov / Clients	<u>A2</u>	-4 073 880,091	-4 075 184,291
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>366 317,804</u></b>	<b><u>279 843,461</u></b>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	6 470 832,310	6 114 446,673
Prov / Autres Actifs Courants		0,000	0,000
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>6 470 832,310</u></b>	<b><u>6 114 446,673</u></b>
Placement et Autres			
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	75 232,373	6 688 469,817
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>33 503 301,065</u></b>	<b><u>38 807 633,431</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>87 451 854,239</u></b>	<b><u>93 291 926,335</u></b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2024***(Exprimé en dinars)*

<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>8</u></b>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		9 440 000,000	10 016 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		15 191 500,973	13 417 720,532
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
Réserves spéciales de réévaluation		40 695 042,338	40 695 042,338
<b><u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>68 835 318,785</u></b>	<b><u>67 637 538,344</u></b>
<b><u>DE L'EXERCICE</u></b>			
<b><u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u></b>		<b>768 898,358</b>	<b>1 773 780,441</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u></b>			
<b><u>AFFECTATION</u></b>		<b><u>69 604 217,143</u></b>	<b><u>69 411 318,785</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANT</u></b>			
Emprunts	<b><u>9</u></b>	2 342 633,453	3 572 192,663
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>2 342 633,453</u></b>	<b><u>3 572 192,663</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANT</u></b>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<b><u>10</u></b>	2 788 171,405	2 051 418,986
Autres Passifs Courants	<b><u>11</u></b>	1 052 292,970	1 957 784,487
Clients et comptes rattachés		775 394,773	1 468 827,405
Concours Banc.et Autres Passifs	<b><u>12</u></b>	10 889 144,495	14 830 384,009
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>15 505 003,643</u></b>	<b><u>20 308 414,887</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>17 847 637,096</u></b>	<b><u>23 880 607,550</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPT.PROP. ET DES PASSIFS</u></b>		<b><u>87 451 854,239</u></b>	<b><u>93 291 926,335</u></b>

<u>ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2024</u>			
	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
<b><u>REVENUS</u></b>			
Ventes		41 546 440,919	65 855 896,094
Autres Produits d'exploitation		99 254,486	151 592,079
Production Immobilisée		21 393,219	41 900,888
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b><u>13</u></b>	<b><u>41 667 088,624</u></b>	<b><u>66 049 389,061</u></b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Achats de Marchandises Consommées	<u>14</u>	34 151 206,375	55 741 108,006
Achats d'Approvision. Consommées	<u>15</u>	436 703,388	588 360,006
Charges de Personnel	<u>16</u>	2 193 490,550	2 273 992,201
Dotations aux Amort. et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	1 339 876,960	1 284 200,350
Autres charges d'exploitation	<u>17</u>	1 985 269,264	2 108 092,305
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>40 106 546,537</u></b>	<b><u>61 995 752,868</u></b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>			
		<b><u>1 560 542,087</u></b>	<b><u>4 053 636,193</u></b>
Charges Financières Nettes	<u>18</u>	-1 220 355,100	-2 346 058,769
Produits Financiers	<u>19</u>	639 947,482	438 464,369
Autres Pertes Ordinaires		-738,289	-24 596,529
Autres Gains Ordinaires		17 918,378	4 329,677
<b>RESULTAT DES ACTI. ORD. AVANT IMPOTS</b>		<b><u>997 314,558</u></b>	<b><u>2 125 774,941</u></b>
Impôts sur les sociétés		228 416,200	351 994,500
<b>RESULTAT DES ACTI. ORD. APRES IMPOTS</b>		<b><u>768 898,358</u></b>	<b><u>1 773 780,441</u></b>
<i>Eléments Extraordinaires</i>			
<b>RESULTAT NET A AFFECTER</b>		<b><u>768 898,358</u></b>	<b><u>1 773 780,441</u></b>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
<i>I °/Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		768 898,358	1 773 780,441
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		1 339 876,960	1 248 200,350
*Amortissements antérieurs		-11 839,425	
Variation des :			
*Stocks		-866 045,098	9 556 751,700
*Créances		-85 170,143	214 028,464
*Autres actifs		-356 385,637	-525 239,286
*Fournisseurs et autres dettes		-825 679,730	-4 676 685,219
*Plus ou moins value de cession			
*Reprise sur provision		-1 304,200	0,000
*TVA/Investissement			62 459,913
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>		<b>-37 648,915</b>	<b>7 653 296,363</b>
<i>II °/Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décassement provenant de l'acquisition d'immo.fin		0,000	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	0,000
Décassement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>20</u>	-691 071,271	-510 515,767
Décassement provenant de l'acquisit d'immo.incorp.		-101 226,534	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.		0,000	0,000
<b>Flux affectés aux activités d'investissements</b>		<b>-792 297,805</b>	<b>-510 515,767</b>
<i>III °/ Flux de trésorerie liés aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-612 492,000	-523 366,000
Encaissement emprunt		0,000	0,000
Décassement emprunt		-6 032 338,630	-1 517 788,876
<b>FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.</b>		<b>-6 644 830,630</b>	<b>-2 041 154,876</b>
<b>IV ° / VARIAT.DE TRESORERIE ( I + II + III )</b>		<b>-7 474 777,350</b>	<b>5 101 625,720</b>
I TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		6 6 /2 /46,916	1 5 /1 121,196
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.</b>		<b>-802 030,434</b>	<b>6 672 746,916</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2024

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, totalisant au bilan 87 451 854,239 DT et dégageant un bénéfice de 768 898,358 DT sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Raouf GHORBEL, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

### I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440,000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

#### *ACTIVITÉ PRINCIPALE*

Commerce de matériaux de construction, bois et dérivés.

### II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

### III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires réalisé par le Comptoir National Tunisien «CNT» au cours de l'exercice 2024 s'est établi à 41 546 440,919 dinars en diminution de 37 % par rapport à 2023.

Et l'exercice 2024 s'est soldé par un bénéfice comptable d'un montant de 768 898,358 dinars contre un Bénéfice de 1 773 780,441 dinars réalisé en 2023.

### IV- NOTE SUR LE BILAN

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire, à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles.

Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

**NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2024 à 451 801,230 DT et sont détaillées ainsi :

Désignations	Valeur brute au 31/12/24	Valeur brute au 31/12/24	Amorti 2024	Total Amorti	VCN
Logiciel	118 880,780	115 195,746	6 888,250	113 136,548	5 744,232
Site web	332 600,150	235 058,650	66 272,618	218 187,969	114 412,181
Dépôt de marque	320,300	320,300		-	320,300
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>451 801,230</b>	<b>350 574,696</b>	<b>73 160,868</b>	<b>331 324,517</b>	<b>120 476,713</b>

**NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2024 s'élèvent à 56 212 612,554 DT et sont détaillées comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/24	Valeur brute au 31/12/23	Amorti 2024	Total Amorti	VCN
Terrain	32 948 000,000	32 948 000,000			32 948 000,000
Constructions & A.A.I./Construction	17 869 875,593	17 696 074,340	939 835,014	4 212 437,550	13 657 438,043
Matériel et outillage	301 003,350	300 397,073	28 334,329	237 813,438	63 189,912
Matériel de transport	3 776 000,964	3 266 821,264	198 352,515	3 158 136,442	617 864,522
Mobilier et Mat. de bureau	443 263,524	443 078,390	1 397,178	440 198,036	3 065,488
Matériel informatique	285 104,874	277 805,967	15 640,326	269 777,287	15 327,587
IMMOB à statut juridique particulier	589 364,249	589 364,249	82 956,730	443 637,150	145 727,099
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>56 212 612,554</b>	<b>55 521 541,283</b>	<b>1 266 516,092</b>	<b>8 761 999,903</b>	<b>47 450 612,651</b>

*NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.*

Au cours de l'exercice 2022 et conformément à la nouvelle norme comptable N°5, le CNT a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains et les constructions.

La juste valeur des terrains et des constructions a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié.

En 2022, le cumul des amortissements a été déduit de la valeur comptable brute des actifs réévalués, puis ajustées aux montants réévalués par le biais du compte réserves de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres pour un montant de 40 695 042,338 dinars.

Pour les Construction réévaluées l'amortissement est calculé selon la durée d'utilité estimée de 20 ans.

Le tableau suivant illustre l'augmentation des dotations aux amortissements calculées sur la valeur comptable réévaluée de l'actif et l'amortissement basé sur le coût d'origine.

Intitulé	Valeur d'origine	Valeurs réévaluées	Amort./ valeurs réévaluées	Amort./ valeur d'origine	Impact changement D'estimation
CONSTRUCTION CHARPENTE ROUTE DE GABES ZONE N°1	462 292,947	1 360 000,000	68 000,000	6 008,087	61 991,913
CONSTRUCTION CHARPENTE ROUTE DE GABES ZONE N°2	227 753,763	1 075 000,000	53 750,000	8 418,041	45 331,959
CONSTRUCTION BUREAUX RTE DE GABES	339 635,874	870 000,000	43 500,000	8 488,779	35 011,221
CONSTRUCTION DEPOT ROUTE DE GABES	79 504,810	0,000	0,000	686,286	-686,286
SALLE D'EXPOSITION ET BUREAU EXTENSION	185 358,180	300 000,000	15 000,000	9 267,907	5 732,093
SALLE D'EXPOSITION N°2	32 869,492	0,000	0,000	1 643,474	-1 643,474

SALLE D'EXPOSITION N°3	286 610,354	346 000,000	17 300,000	16 361,946	938,054
CONST.BUREAUX ADMNIST CHARGUIA	950 442,114	615 000,000	30 750,000	21 232,624	9 517,376
CONSTRUCTION DEPOT CHARGUIA	532 982,620	2 072 000,000	103 600,000	10 849,135	92 750,865
CONSTRUCTION DEPOT B CHARGUIA	575 072,342	1 114 000,000	55 700,000	3 450,923	52 249,077
CONSTRUCTION VESTIAIRE ET ARCHIVE CHARGUIA	49 081,538	74 000,000	3 700,000	2 454,075	1 245,925
CONSTRUCTION CHARPENTE DEPOT CHARGUIA	65 289,116	225 000,000	11 250,000	3 264,456	7 985,544
CONST SALLE DEXPOSITION	483 722,989	880 000,000	44 000,000	24 186,151	19 813,849
CONST NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION N°2	820 475,133	682 000,000	34 100,000	41 018,891	-6 819,891
CONST NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION N° 3	208 584,595	970 000,000	48 500,000	10 408,695	38 091,305
CONSTRUCTION NOUVEAU DEPOT CHARGUIA	1 022 846,664	1 525 000,000	76 250,000	51 142,335	25 107,665
CONSTRUCTION DEPOT POUDRIERE	135 894,985	98 000,000	4 900,000	296,895	4 603,105
CONSTRUCTION CHARPENTE POUDRIERE	83 705,169	436 000,000	21 800,000	919,555	20 880,445
CONSTRUCTION DEPOT MEGRINE	218 259,280	52 000,000	2 600,000	2 600,000	0,000
CONSTRUCTION CHARPENTE MEGRINE	52 680,636	46 000,000	2 300,000	0,000	2 300,000
<b>TOTAUX</b>	<b>6 813 062,601</b>	<b>12 740 000,000</b>	<b>637 000,000</b>	<b>225 151,892</b>	<b>411 848,108</b>

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :**

Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2024 un montant de 6 384 163,810 DT.

Immobilisations Financières	2024	2023	Variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
C- BøMeubles	1 170 000,000	1 170 000,000	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRETS AU PERSONNEL	0,000	0,000	0,000
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208 ,848	2 208 ,848	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 384 163,810</b>	<b>6 384 163,810</b>	<b>0,000</b>

Provisions/Immobilisations Financières	2024	2023	Variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 700,000</b>	<b>6 700,000</b>	<b>0,000</b>

**NOTE 4 : LES STOCKS :**

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2024 s'élève à 26 590 918,578 DT.

**NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :**

Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2024 4 440 197,895 DT et se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2024	2023	Variation
Clients Débiteurs	366 317,804	279 843,461	86 474,343
Clients douteux	4 073 880,091	4 075 184,291	-1 304,200
<b>TOTAL</b>	<b>4 440 197,895</b>	<b>4 355 027,752</b>	<b>85 170,143</b>

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 6 470 832.310 DT regroupant les postes suivants :

Autres Actifs Courants	2024	2023	Variation
ETAT impôts récupérables	2 661 972,725	1 339 726,573	1 322 246,152
Société de groupe	774 157,430	777 291,865	- 3 134,435
Personnel & comptes rattachés	21 124,372	20 931,767	192,605
Produit à recevoir	1 700,626	3 639,088	-1 938,462
Débiteur divers	245 910,723	1 974 755,260	-1 728 844,537
Charges constatées d'avance	2 519 530,981	1 745 800,184	773 730,797
Fournisseurs débiteurs	246 435,453	252 301,936	-5 866,483
<b>TOTAL</b>	<b>6 470 832,310</b>	<b>6 114 446,673</b>	<b>356 385,637</b>

**NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :**

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités totalise au 31/12/2024 un montant de 75 232,373 DT regroupant les postes suivants :

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2024	2023	Variation
Valeurs à l'encaissement	0,000	1 911 286,261	-1 911 286,261
Solde bancaire	65 309,694	4 630 316,279	-4 565 006,585
Caisses	9 922,679	146 867,277	-136 944,598
<b>TOTAL</b>	<b>75 232,373</b>	<b>6 688 469,817</b>	<b>-6 613 237,444</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**

**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :**

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	5 926 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSERVES SPECIALES DE REEVALUATION	40 695 042,338
* RÉSULTATS REPORTÉS	15 191 500,973
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>68 835 318,785</u></b>

**Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2024**

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2024 totalisent 12 280 055,378 tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des revenus à distribuer en 2025.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
<i>FONDS D'INVESTISSEMENT</i>	1 720 000,000
<i>RÉSERVES NON STATUTAIRES</i>	11 486 000,000
<i>RÉSERVES POUR RISQUES</i>	1 650 000,000
<i>RÉSULTAT REPORTÉ</i>	676 301,766
<i>AUTRES CAPITAUX PROPRES</i>	176 615,474
<i>COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT</i>	1 892 160,000
<i>Bénéfices de l'exercice 2013</i>	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 26 Mai 2017 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 22 Juin 2018 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 21 Juin 2019 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 11 Aout 2020 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 28 Mai 2021 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 17 Juin 2022 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 16 Juin 2023 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 14 Juin 2024 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	12 280 055,378

**NOTE 9 : Emprunts :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 2 342 633,453 DT.

Emprunts	2024	2023	Variation
Crédits Leasing	14 159,453	84 114,663	-69 955,210
Crédit BT	2 328 474,000	3 488 078,000	-1 159 604,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 342 633,453</b>	<b>3 572 192,663</b>	<b>-1 229 559,180</b>

**NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 2 788 171,405 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2024	2023	Variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	2 716 465,163	1 764 156,548	952 308,615
Effets à payer	53 683,551	227 184,284	-173 500,736
Fournisseurs factures non parvenues	18 022,691	60 078,154	-42 055,463
<b>TOTAL</b>	<b>2 788 171,405</b>	<b>2 051 418,986</b>	<b>736 752,419</b>

**NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 1 052 292,970 DT regroupant les postes suivants :

Autres Passifs Courants	2024	2023	Variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	49 305,647	54 290,462	-4 984,815
Créditeurs divers	530 510,386	567 002,386	-36 492,000
CNSS	150 602,810	146 645,851	3 956,959
Charges à payer	93 858,020	74 875,539	18 982,481
Personnel & comptes rattachés	136 864,000	131 482,000	5 382,000

État charges à payer	18 054,482	906 606,728	-888 552,246
Produits constatés d'avance	14 920,863	5 402,613	9 518,250
Contribution de solidarité sociale	35 335,141	71 478,908	-36 143,767
Contribution conjoncturelle 2025 au profit du Budget de l'Etat	22 841,621		22 841,621
<b>TOTAL</b>	<b>1 052 292,970</b>	<b>1 957 784,487</b>	<b>-905 491,517</b>

**NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 10 889 144,495 DT regroupant les postes suivants :

Concours Bancaires	2024	2023	Variation
Echéance à moins d'un an	10 011 881,688	14 809 577,849	-4 797 696,161
Découvert Bancaire et autres passifs	877 262,807	20 806,160	856 456,647
<b>TOTAL</b>	<b>10 889 144,495</b>	<b>14 830 384,009</b>	<b>-3 941 239,514</b>

**V- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

**NOTE 13 : PRODUITS D'EXPLOITATION :**

La rubrique Produits d'Exploitation s'élève au 31/12/2024 à un montant de 41 667 088,624 DT comportant les détails :

* Chiffres d'affaires	41 546 440,919
* Autres produits d'exploitation	99 254,486
* Production immobilisée	21 393,219
	<u>41 667 088,624</u>

Autres produits d'exploitation	2024	2023	Variation
Subvention d'exploitation	15 000,000	21 300,002	-6 300,002
Reprise/provision.	1 304,200		1 304,200
Transfert de charges	32 236,740	58 132,453	-25 895,719
Revenues loyers	50 713,546	72 159,624	-21 446,078
<b>TOTAL</b>	<b>99 254,486</b>	<b>151 592,079</b>	<b>-52 337,593</b>

**NOTE 14 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 34 151 206,375 DT contre un montant de 55 741 108,006 DT en 2023.

Achats de Marchandises Consommées	2024	2023	Variation
Stock initial	25 724 873,480	35 281 625,180	-9 556 751,700
Achats de marchandises	35 017 251,473	46 184 356,306	-11 167 104,833
Stock final	26 590 918,578	25 724 873,480	866 045,098
<b>TOTAL</b>	<b>34 151 206,375</b>	<b>55 741 108,006</b>	<b>-21 589 901,631</b>

**NOTE 15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 436 703,388 DT contre un montant 588 360,006 DT en 2023.

Les Achats d'approvisionnement consommés	2024	2023	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	436 703,388	588 360,006	-151 656,618
<b>TOTAL</b>	<b>436 703,388</b>	<b>588 360,006</b>	<b>-151 656,618</b>

**NOTE 16 : CHARGES DU PERSONNEL :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 2 193 490,550 DT.

Désignations	2024	2023	Variation
Charges du personnel	2 193 490,550	2 273 992,201	-80 501,651
<b>TOTAL</b>	<b>2 193 490,550</b>	<b>2 273 992,201</b>	<b>-80 501,651</b>

**NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 1 985 269,264 DT contre un montant de 2 108 092,305 DT en 2023.

Autres Charges d'exploitation	2024	2023	Variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	60 209,986	57 445,717	2 764,269
Entretiens & réparations	429 664,491	519 537,783	-89 873,292
Charges locatives	270 746,358	255 421,094	15 325,264
Honoraires, commissions & courtages	96 057,767	109 862,665	-13 804,898
Sous-traitance générale	159 725,050	153 763,585	5 961,465
Primes d'assurance	234 631,605	226 414,276	8 217,329
Transport sur vente	2 673,000		2 673,000
Voyages et déplacements	130 214,513	101 018,460	29 196,053
Publicité	69 922,231	79 701,147	-9 778,916
Missions & Réceptions	33 240,739	23 727,798	9 512,941
Frais de P.T.T	69 181,514	68 994,442	187,072
Frais bancaires	128 470,339	145 466,961	-16 996,622
Impôts et taxes	269 061,671	320 268,377	-51 206,706
Dons et cotisations	6 470,000	21 470,000	-15 000,000
Jetons de présence	25 000,000	25 000,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 985 269,264</b>	<b>2 108 092,305</b>	<b>-122 823,041</b>

**NOTE 18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :**

La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2024 à un montant de 1 220 355,100 DT contre un montant de 2 346 058,769 DT en 2023.

Charges Financières Nettes	2024	2023	Variation
Charges Financières Nettes	1 220 355,100	2 346 058,769	-1 125 703,669
<b>TOTAL</b>	<b>1 220 355,100</b>	<b>2 346 058,769</b>	<b>-1 125 703,669</b>

**NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS :**

Produits Financiers	2024	2023	Variation
Revenus des titres de participation	411 941,250	343 203,250	68 738,000
Revenus des autres créances	214 558,179	64 540,994	150 017,185
Gains de changes	13 448,053	30 720,125	-17 272,072
<b>TOTAL</b>	<b>639 947,482</b>	<b>438 464,369</b>	<b>201 483,113</b>

Revenus titres de participation	2024	2023	Variation
S.T.I.B	204 423,000	136 282,000	68 141,000
U.B.C.I	189 626,250	189 626,250	0,000
B.I.A.T	17 892,000	17 295,000	597,000
<b>TOTAL</b>	<b>411 941,250</b>	<b>343 203,250</b>	<b>68 738,00</b>

**VI-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**

**NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES**

Les investissements ont atteint la valeur de 792 297,805 DT provenant essentiellement de l'achat de matériels de transport et de divers aménagements à Sfax et à Tunis.

VII-NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Nantissements, garanties et sûretés :

Effets clients escomptés non échues pour un montant de 695 404 dinars.

Les échéances en intérêts restant à payer à court terme et à long terme totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 455 437 dinars.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du  
Comptoir National Tunisien « CNT »**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**A. Opinion :**

**01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National Tunisien «CNT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 87 451 854 dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 768 898 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien « CNT » au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**B. Fondement de l'opinion :**

**02** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **C. Questions clés de l'audit :**

- 03** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **D. Rapport de gestion :**

- 04** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **E. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

- 05** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **F. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

- 06** Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **A. Efficacité du système de contrôle interne**

- 07** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

**08** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Sfax le 18 Mars 2025**

  


**Raouf GHORBEL**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du  
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :***

Nous avons relevé au cours de nos investigations les opérations suivantes :

- Un contrat de location a été établi le 08 octobre 2024 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Directeur Général Monsieur Khaled SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000m<sup>2</sup> et des administrations d'une superficie d'environ 350m<sup>2</sup>.

Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction moyennant un loyer mensuel de 23 797 dinars en hors taxes avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer facturé au titre du mois de décembre 2024 s'est élevé à 23 797 dinars en hors taxes.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 23 Septembre 2024.*

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société « C-BÔMEUBLE » moyennant un montant annuel de 10 000 dinars hors taxes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces frais subiront une augmentation de 4% par rapport au montant des frais de l'année précédente.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 10 000 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 23 décembre 2024.*

- La réalisation d'opérations d'achats auprès de la société « C-BÔMEUBLE » pour une valeur annuelle de 1 208 017 dinars toutes taxes comprises.
- La réalisation d'opérations de ventes avec la société « C-BÔMEUBLE » pour une valeur annuelle de 428 577 dinars toutes taxes comprises.

*Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 10 février 2025.*

*Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.*

### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures***

- L'octroi à la société « C-BÔMEUBLE » des avances d'un montant global de 680 000 dinars rémunérées au taux de 8% l'an.

*Cette convention a été autorisée au préalable par votre Conseil d'Administration du 10 février 2021 et approuvée par votre Assemblée Générale du 14 Juin 2024.*

- La location à la société « C-BÔMEUBLE » d'un dépôt industriel situé à rue de l'énergie solaire (impasse N°1) moyennant un loyer principal annuel de 42 000 dinars payable trimestriellement par avance outre les taxes municipales, la TVA et autres que la loi met

à la charge du locataire. Une augmentation annuelle régulière de 5% par rapport à l'année précédente sera appliquée.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 44 771 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 et approuvée par votre Assemblée Générale du 16 Juin 2023 et par votre Assemblée Générale du 14 Juin 2024.*

- Le Comptoir National Tunisien « CNT » a donné en 2022 à l'UBCI sa garantie personnelle, solidaire et indivisible au profit de sa filiale la société « C-BÔMEUBLE ».

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 12 Janvier 2022 et est soumise à votre Assemblée Générale pour approbation.*

- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 2 971 dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 5 730 dinars.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 2 971 dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale du 20 juin 2014 et des Assemblées Générales ultérieures.*

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5 000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 12 094 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2006 et des Assemblées Générales ultérieures.*

- Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m<sup>2</sup> et des administrations d'une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup>.

Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer facturé au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 novembre 2024 s'est élevé à 246 949 dinars en hors taxes.

*Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale du 17 juin 2011 et des Assemblées Générales ultérieures.*

Ce contrat a été remplacé par le nouveau contrat établi avec le directeur général monsieur Khaled SELLAMI dont les termes sont décrits au paragraphe A « Conventions et opérations nouvellement réalisées » du présent rapport.

***c- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 Juin 2023.*

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 Juin 2023.*

- La rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint s'est élevée à 99 712 dinars au titre de l'exercice 2024.

Le Directeur Général Adjoint continue à bénéficier des avantages en vigueur à la date de sa nomination. Elle bénéficie en outre d'une prime brute égale à 1,5% du bénéfice net. La prime servie en 2024 s'est élevé à 32 898 dinars.

*Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration du 16 Juin 2023 et du 10 février 2025.*

- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 14 juin 2024.

*Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Fait à Sfax le 18 Mars 2025**

  


**Raouf GHORBEL**